

Jeudi 12 janvier 2012

Circulaire sur les diplômés étrangers

La CPU a pris connaissance de la circulaire sur l'accès au marché du travail des diplômés étrangers signée ce jour par les ministres de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, du travail, de l'emploi et de la santé, et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Elle se réjouit de constater que toutes les demandes émises en commun par les trois conférences de présidents d'université et directeurs d'établissement ont été prises en compte.

Elle sera attentive à ce que son application permette de répondre aux difficultés rencontrées et forme le vœu que ce nouveau texte favorise la restauration rapide de l'image et de l'attractivité des établissements français d'enseignement supérieur.

La CPU continuera, dans le cadre de ses instances, à étudier les propositions, modifications ou compléments de nature législative qui lui semblent nécessaires afin de traiter de l'ensemble des questions liées aux conditions de séjour et d'insertion professionnelle des étudiants étrangers aux différents niveaux de sortie des établissements d'enseignement supérieur.

| |
|--|
| Contact presse : Pôle Communication – 01 44 32 92 45 |
|--|